

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 26/07/25.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340-20250726-DELEG-3-2025-AR



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME JULIE SOLARI**

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-19 ;

VU l'arrêté municipal en date du 13 septembre 2021 portant nomination de Madame Julie SOLARI en qualité de responsable du service Petite Enfance ;

VU l'arrêté municipal en date du 26 juillet 2025 portant délégation de fonction et de signature à Madame Isabelle MAINAND, Adjointe au Maire, pour la petite enfance, la jeunesse et les associations ;

VU les nécessités de service,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Mainand, Adjointe au maire, délégation de signature est donnée à **Madame Julie SOLARI, responsable du service Petite Enfance**, sous notre responsabilité et notre surveillance, pour :

- les contrats de mensualisation avec les responsables des enfants accueillis dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance ;
- les attestations justifiant des frais de garde payés par les personnes responsables des enfants accueillis dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville et Caluire et Cuire et notifié à l'intéressée. Ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Rhône.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025

Le Maire,


Bastien JOINT

